



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des libertés publiques et
des affaires décentralisées

Bureau des institutions locales

CONSULTATION DES LISTES ELECTORALES
relatives à l'élection des membres de la chambre de commerce et d'industrie de la région
Auvergne-Rhône-Alpes, de la chambre de commerce et d'industrie LYON METROPOLE
Saint-Étienne Roanne et des délégués consulaires

Conformément aux dispositions des articles R.713-2 et R.713-38 du code de commerce, la liste électorale relative à l'élection des membres de la CCIR Auvergne-Rhône-Alpes et de la CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne ainsi que celle relative à l'élection des délégués consulaires du ressort des tribunaux de commerce de Lyon, Saint-Étienne, Roanne et Villefranche Tarare (pour la partie Tarare uniquement), constituées par la commission d'établissement des listes électorales, le 30 juin 2016, seront consultables du 16 juillet au 25 août 2016 aux lieux et horaires suivants :

Préfecture du Rhône	18 rue de Bonnel à Lyon bureau des institutions locales, 1 ^{er} étage	du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h30
Préfecture de la Loire	2 rue Charles de Gaulle à Saint-Étienne bureau des élections, 1 ^{er} étage, porte 117	du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 15h30
Greffe du Tribunal de commerce de Lyon	44 rue de Bonnel à Lyon – Bureau de l'accueil	du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
Greffe du Tribunal de commerce de Saint-Étienne	36 rue de la Résistance à Saint-Étienne	du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 15h
Greffe du Tribunal de commerce de Roanne	5 bis place Georges Clemenceau à Roanne	du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h
Greffe du Tribunal de commerce de Villefranche-Tarare	350 Boulevard Gambetta à Villefranche-Sur-Saône – 2 ^{ème} étage	<i>du 18 au 29 juillet 2016</i> : du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h30 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h <i>du 1^{er} au 25 août 2016</i> : du lundi au vendredi de 8h45 à 12h
CCI LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne	Place de la Bourse à Lyon	du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h et le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Tout électeur est autorisé à prendre communication des listes électorales. Il peut en prendre copie à ses frais auprès de la chambre de commerce et d'industrie de LYON METROPOLE Saint-Étienne Roanne.

Durant cette même période, soit du 16 juillet au 25 août 2016, toute personne qui prétend avoir été omise, radiée à tort ou classée dans une autre catégorie que celle à laquelle il appartient peut présenter une réclamation auprès du secrétariat de la commission d'établissement des listes (au tribunal de commerce de Lyon) qui statuera au plus tard dans les 8 jours suivant la fin de la mise à disposition du public des électorales.

Du 16 juillet au 12 septembre 2016, tout électeur intéressé peut solliciter, directement devant le tribunal d'instance dans le ressort duquel est située l'entreprise, l'inscription d'un électeur omis, la radiation d'un électeur indûment inscrit ou son inscription dans une catégorie et sous catégorie autre que celle à laquelle il appartient. Le tribunal d'instance peut statuer jusqu'au 22 septembre 2016.

Date d'affichage: le **13 JUIL. 2016**

Le préfet,

Pour le Préfet,
Le Secrétaire général adjoint
Sous-Préfet de l'arrondissement de Lyon


Denis BRUEL